

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_2019010_03

Séance du 7 janvier 2019

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 13

Date de la convocation :

31 décembre 2018

Date d'affichage

du compte rendu :

14 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absente excusée : Claudine QUATREPOINT.

Étaient absents : Nelly GIROD, Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subventions pour la couverture de
la passerelle de l'école et du centre périscolaire**

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

M. le Maire propose de présenter le dossier de création d'une couverture pour la passerelle de l'école et du centre périscolaire. En effet, cette passerelle créée lors de la dernière extension de l'école pour relier différents locaux scolaires et périscolaires a été laissée découverte. Or, l'usage fréquent et par tous temps de cette liaison rend nécessaire sa couverture. Cela évitera ainsi aux enfants de devoir se chausser et être soumis aux aléas de la pluie ou de la neige pour traverser ladite passerelle.



Cette passerelle est utile tant pour les locaux périscolaires que pour les locaux scolaires. Or, la compétence relative aux bâtiments scolaires étant exercée désormais par la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura (avec participation des communes à hauteur de 50 % de l'autofinancement des investissements), un calcul a été réalisé sur la base des utilisations hebdomadaires de la passerelle afin d'obtenir une quote-part pour le financement de l'autofinancement de la couverture de la parcelle :

- Utilisation scolaire : 70 %, soit 35 % CCCNJ et 35 % Commune
- Utilisation périscolaire : 30 %, soit 30 % Commune
- Total : 65 % Commune et 35 % CCCNJ

Compte tenu de cette répartition, il est proposé que la Commune de Mignovillard soit le maître d'ouvrage de l'opération et procède à une demande de subvention auprès de l'État.

Budget prévisionnel du projet

<i>Nature</i>	<i>Coût estimatif</i>
Travaux	10 272,50 € HT
Maîtrise d'œuvre	5 490,00 € HT
Provision pour aléas	1 237,50 € HT
Coût total	17 000,00 € HT

Plan de financement prévisionnel

<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
État : DETR (35 %)	5 950,00 €
CCCNJ : participation (35 % du reste à charge)	3 867,50 €
Commune de Mignovillard : autofinancement	7 182,50 €
Total	17 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter l'opération et d'arrêter les modalités de son financement ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR ainsi que toute autre subvention ou participation ;
- de solliciter une participation à hauteur de 35 % du reste à charge (travaux moins subventions déduites) auprès de la CCCNJ ;

- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir ces formalités.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette", written over a horizontal line.

Florent SERRETTE